



Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/POPS/CONF/PM/1/Add.1  
2 février 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

REUNION PREPARATOIRE A LA CONFERENCE  
DE PLENIPOTENTIAIRES SUR LA CONVENTION  
DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS  
ORGANIQUES PERSISTANTS

Stockholm, 21 mai 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la Réunion

1. La Réunion, qui se tiendra à Folkets Hus, au Centre de conférences de la Ville de Stockholm, s'ouvrira à 10 heures le lundi 21 mai 2001.
2. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou, en son absence, son représentant, assurera la présidence en sa qualité de secrétaire général de la Réunion, jusqu'à ce que celle-ci ait élu son président.

Point 2 : Questions d'organisation

a) Adoption du règlement intérieur

3. La Réunion sera saisie du règlement intérieur des réunions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI), contenu dans le document UNEP/POPS/CONF/PM/INF.1. La Réunion souhaitera peut-être décider d'appliquer le règlement intérieur du Comité, mutatis mutandis, à ses débats.

b) Election du Bureau

4. Sous réserve du règlement intérieur, la Réunion élira son bureau, comprenant :
  - a) un président;
  - b) quatre vice-présidents, dont un fera office de rapporteur.

K0122018 140201

La Réunion souhaitera peut-être élire le même bureau que pour le Comité de négociation intergouvernemental.

5. Une fois élu, le Président assure la présidence conformément au règlement intérieur.

c) Adoption de l'ordre du jour

6. La Réunion souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/POPS/CONF/PM/1. Les points figurant dans l'ordre du jour provisoire sont les suivants : point 1 (Ouverture de la Réunion) ; point 2 (Questions d'organisation : a) Adoption du règlement intérieur ; b) Election du Bureau ; c) Adoption de l'ordre du jour; d) Organisation des travaux de la Réunion ; point 3 (Préparation de résolutions pour la Conférence de plénipotentiaires) ; point 4 (Adoption du rapport de la Réunion) et point 5 (Clôture de la Réunion).

d) Organisation des travaux de la Réunion

7. La Réunion souhaitera peut-être mener tous ses travaux sans créer d'organe subsidiaire.

8. S'il est jugé nécessaire de créer des groupes de rédaction ou des groupes de contact sur des questions précises, le Président pourra proposer à la Réunion de créer ces groupes et par la suite de nommer des membres pour les constituer.

9. La Réunion souhaitera peut-être décider qu'elle se réunit de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le 21 mai 2001, sous réserve, au besoin, de modifications.

Point 3 : Préparation de résolutions pour la Conférence de plénipotentiaires

10. La Réunion sera saisie d'un document sur des projets de résolution pour examen par la Conférence de plénipotentiaires (UNEP/POPS/CONF/PM/2). Les résolutions qui y figurent ont été déposées à la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental, mais le temps imparti n'a pas permis leur approbation.

11. Le Président invitera le secrétariat à présenter les projets de résolution à la Réunion. Sur cette base, la Réunion souhaitera peut-être approuver les résolutions, amendées au besoin, en vue de leur soumission à la Conférence de plénipotentiaires pour examen.

Point 4 : Adoption du rapport de la Réunion

12. La Réunion adoptera son rapport, modifié selon que de besoin, en vue de sa soumission à la Conférence de plénipotentiaires, ou conviendra d'une autre procédure pour porter ses conclusions à la connaissance de la Conférence.

Point 5 : Clôture de la Réunion

13. Après l'échange habituel de politesses, le Président pourra déclarer la clôture de la Réunion. On s'attend à ce que la Réunion soit close à 18 heures le lundi 21 mai 2001.

-----